

COMMUNE de



Tel : 02 38 80 48 06  
urbanisme@huisseausurmauves.fr

**ARRETE REGLEMENTANT  
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT  
SUR UNE PARTIE DE L'ALLEE DES UXELLOIS,  
RUE DE CHATRE, LE CD n° 3 et LE CD n° 105  
POUR LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 13/7/2025**

N° 2025-13

Le Maire de la Commune de HUISSEAU-SUR-MAUVES (Loiret) ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L.411-1 ;

Vu les Articles L.2211-1, L.2211-2, L.2211-3, L.2212-2 et le L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R.610-5 du Code Pénal ;

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par Arrêté du 7 juin 1977 ;

Considérant que pour assurer la sécurité des administrés, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur une partie de l'Allée des Uxellois, Rue de Châtre, CD n° 3 et CD n° 105 le dimanche 13 juillet 2025 de 21 h 30 à 23 h 00 pour la retraite aux flambeaux.

**A R R E T E**

**Article 1 :** Afin d'assurer la sécurité des administrés pour la retraite aux flambeaux, la circulation sera réglementée le dimanche 13 juillet 2025 de 21 h 30 à 23 h 00 sur une partie de l'Allée des Uxellois, Rue de Châtre, CD n° 3 et CD n° 105.

**Article 2 :** Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :  
· Monsieur le Commandant de Gendarmerie de MEUNG-SUR-LOIRE,  
· Monsieur le Capitaine du Centre de secours de MEUNG-SUR-LOIRE

Fait à HUISSEAU-SUR-MAUVES, le 7 juillet 2025

Le Maire,  
Jean-Pierre BOTHEREAU

